

Jugement
Commercial

N°48/2021/ADD

Du 13/04/2021

CONTENTIEUX

CONTRADICTOIRE

DEMANDEUR

*Société R Logistic
Niger SA*

DEFENDEUR

Total Niger SA

PRESENTS :

PRESIDENT

SOULEY MOUSSA

JUGES

CONSULAIRES

Nana Aïchatou
Abdou Issoufou

Sahabi Yagi

GREFFIERE

Me Daouda Hadiza

REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

AUDIENCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU 10 Mars 2021

Le Tribunal en son audience du dix Mars en laquelle siégeaient Monsieur **SOULEY MOUSSA, Président**, Messieurs Nana Aïchatou Abdou Issoufou ; Sahabi Yagi, **Juges Consulaires** avec voies délibératives avec l'assistance de Maître **Me Daouda Hadiza, Greffière** dudit Tribunal, a rendu le jugement dont la teneur suit :

Entre

Société R Logistic Niger SA: sous N° RCCM-NIA-2017-M-6262, et dont le siège social sis à Niamey, quartier Talladjé, rue TJ55, dument Habilité, représenté par son Directeur Général Monsieur Souley, assisté de Me Liman Malick Mohamed Avocat à la Cour ;

Demandeur d'une part ;

Et

La Société TOTAL Niger SA : avec conseil d'administration, au capital de 376.000.000 FCFA, ayant son siège social à Niamey, route de l'aéroport, RCCM NI NIM 2003 B 409, BP 10 349, représenté par son Directeur général. Assisté du Cabinet Kadri.

Défendeur d'autre part ;

Le Greffier en Chef du tribunal de commerce de Niamey, en ses bureaux ;